

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Vendredi 12 avril 2024</p>	<p>DATE DE CONVOCACTION : 5 avril 2024 DATE D’AFFICHAGE : 5 avril 2024</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 12 Nombre de Conseillers votants : 16</p>
---	---

L’an deux mil vingt-quatre, le vendredi 12 avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Yves LINGER).

Présents : Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Madame Catherine FOUCAULT (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Estelle HERVY), Monsieur Rémy CHATTON (ayant pouvoir de voter au nom de Chantal LEYE), adjoints et Madame Aurélie RIALANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Madame Monique TATTEVIN, Monsieur Gilles CHASSIER, Madame Bernadette BROUSSEAU (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Anne GROLEAU), Monsieur Jean-Pierre BUCHEL et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Chantal LEYE, Monsieur Yves LINGER, Madame Estelle HERVY, Madame Anne GROLEAU, Monsieur Nicolas CITEAU.

Absentes : Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Madame Delphine JOFFRAUD.

Pouvoirs : Madame Chantal LEYE a donné pouvoir à Monsieur Rémy CHATTON, Monsieur Yves LINGER a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Madame Estelle HERVY a donné pouvoir à Madame Catherine FOUCAULT, Madame Anne GROLEAU a donné pouvoir à Madame Bernadette BROUSSEAU.

Monsieur Gilles CHASSIER a été élu secrétaire de séance.

DESIGNATION D’UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Par délibération n° 2020-54 en date du 28 septembre le conseil municipal avait approuvé la nomination de membres pour la commission de contrôle des listes électorales.

Il est rappelé que les membres de cette commission examinent les accords d’inscriptions, de radiations d’électeurs et les recours administratifs préalables obligatoires formés par des électeurs concernés contre une décision de refus d’inscription ou de radiation du Maire et de contrôler la régularité des listes électorales avant chaque scrutin ou, en l’absence d’un scrutin ou, en l’absence d’un scrutin au moins une fois par an.

Pour Mesquer, commune de plus de 1 000 habitants, il convient de proposer à la Préfecture cinq conseillers municipaux dont trois appartenant à la liste majoritaire pris dans l’ordre du tableau et deux autres appartenant à la liste d’opposition.

Lors de la délibération du 28 septembre 2020, avait été désignée Mme Caroline Thobie au titre de la liste d’opposition. Considérant que Mme Caroline Thobie a démissionné de son poste de conseillère municipale, il convient de la remplacer.

Le conseil municipal désigne à l’unanimité Mme Anne GROLEAU de la liste d’opposition comme membre de la commission de contrôle des listes électorales.

Reçu au contrôle de légalité

le 17/04/24
Publié ou notifié

le 18/04/24
Le Maire.

Jean-Pierre BERNARD
Maire

